

Comité Régional de Gymnastique

Rouen, le 29 janvier 2010

Aux clubs concernés
Pour diffusion aux intéressés

Le Championnat Régional de Haute Normandie
Par Equipes Division Nationale Division Fédérale Critérium DIR Libres de
Gymnastique Artistique et Division Inter Régional Critérium 1 Gymnastique Artistique
Masculine
se déroulera les 6 et 7 Mars 2010
à EVREUX (27) – gymnase Pablo Néruda 3 rue de Russelheim (*)

()prendre le Bd du 14 Juillet - à côté de la piscine Plein Soleil - en face du stade du 14 Juillet*

Vous trouverez ci-joint, les généralités, l'organigramme de la compétition.

Le responsable administratif de cette compétition est : André DUPARC

❖ **GENERALITES**

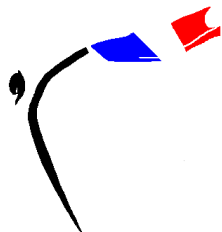
La Compétition est informatisée.

- Il est donc indispensable que vous fassiez parvenir vos compositions d'équipes, au comité régional, pour **le 24 février 2010** (vous pouvez les envoyer par mail, hnormandie.ffgym@wanadoo.fr).

❖ **FORFAITS/AMENDES**

- Tous les forfaits doivent être signalés par écrit (fax /courrier/e-mail) auprès du Centre Administratif. **Par conséquent, les informations par appel téléphonique sont nul et non avenantes et considérées comme non signalées.**
- Aucun forfait n'est remboursé, pour quelque raison que ce soit, et même s'il a été signalé. Cette décision prend en compte les coûts supplémentaires, liés à tout forfait, pour le comité régional (secrétariat, envois, téléphone, etc)
- Pour tout forfait signalé au minimum 15 jours avant la compétition ; aucune amende ne sera réclamée et aucun juge ne sera convoqué.

Copie B GIRARD



Comité Régional de Gymnastique

- Pour tout forfait non signalé (et découvert sur le lieu de la compétition), une amende de 31 € par individuel sera appliquée.

Nota : seule dérogation, pour les individuels, sur remise d'un certificat médical dans les 8 jours suivant la compétition auprès du centre administratif, l'amende ne sera pas réclamée.

- Non présentation de la licence, amende de 8 € payable avant la compétition (brochure technique générale)

❖ **JUGES**

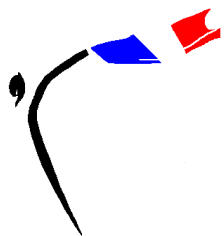
- Les juges doivent-être en tenue officielle
- Les entraîneurs doivent porter la tenue de leur club
- Les rotations établies lors de chaque compétition déterminent aux clubs l'obligation de présenter un certain nombre de juges.
- Lorsqu'un club est dans l'impossibilité de présenter ce juge, il doit en avertir plus de 8 jours à l'avance le centre administratif **(et non au responsable des juges directement) par écrit uniquement** (fax/courrier/e-mail) qui en informera le responsable des juges. . Il sera, dans ce cas, réclamé au club un droit de jugement de 47, 00 € pour participation aux frais de juge convoqué an remplacement.
- Le jour de la compétition, si vous rencontrez un problème (intempérie, circulation etc...) nous vous remercions de prévenir.
- Si cette information est transmise moins de 8 jours avant la date de la compétition, il sera, dans ce cas, appliqué une amende de 78, 00 €
- Ces différents points de règlement viennent en complément des règles établies pour le forfait des équipes et/ou des gymnastes dans la brochure technique.

❖ **REMARQUES**

- Cette réglementation n'est, en aucun cas, établie pour alourdir la charge financière des clubs mais pour imposer le respect de délai et procédure afin d'éviter de surcharger le travail des responsables bénévoles.
- Elle doit s'appliquer à tous, et de la même manière quels que soient les motifs évoqués. Il en va de la justice et l'impartialité entre toutes les associations.

Bonne compétition à tous

Le Délégué Technique Général



Comité Régional de Gymnastique

Frantz GAILLARD

Copie B GIRARD